



## Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N° 11/2022 du 21 novembre 2022

### RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

### Le Budget de l'Entente intercommunale pour la STEP 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2023 de l'Entente intercommunale pour la station d'épuration.

Les Municipalités d'Ursins et de Valeyres-sous-Ursins se sont réunies en date du 10 octobre 2022 à Valeyres-sous-Ursins, afin d'établir ledit budget. Elles étaient représentées par MM. Henri Wisser et Blaise Chapuis, syndics, MM. Grégory Bréchon et Renaud Vuarraz, municipaux en charge du dicastère de l'épuration, Mme Valérie Borgognon, secrétaire remplaçante, ainsi que Mme Sandra Gonin, boursière. Le budget de la STEP a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2022.

Le budget 2023 de la STEP présente un total des charges de CHF 95'800.- et un total des revenus de CHF 95'800.-, à l'équilibre.

La participation communale s'élève à CHF 45'800.-.

#### Principaux commentaires :

- **460.303** adaptation aux chiffres 2021 en hausse.
- **460.311** pour pallier à la possible crise énergétique de l'hiver prochain, le canton nous demande d'être prêts à modifier nos installations afin d'éviter une pollution. L'acquisition d'une génératrice est donc nécessaire (CHF 15'000.-).
- **460.312** selon les estimations données par Romande Energie, augmentation de 50% du coût de l'électricité (CHF 7'500.-).
- **460.315** le contrat d'entretien annuel de la maison Afry se monte à CHF 4'000.-. Il sera également nécessaire de changer le surpresseur (CHF 19'000.-). De plus, les installations électriques doivent être modifiées (CHF 5'000.-) pour permettre le branchement d'une génératrice (voir poste 311). Le solde sert aux éventuelles réparations courantes.
- **460.315.1** pour éviter les problèmes de pollution qui ont eu lieu l'année passée, le nettoyage des stations de pompage aura lieu deux fois par an, au lieu d'une fois jusqu'à maintenant.
- **460.380** l'alimentation annuelle du fonds de réserve est suspendue pour 2023, au vu des dépenses importantes prévues sur l'exercice.

**Conclusion :**

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS**

Vu le préavis, entendu le rapport de la Commission de gestion et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE**

D'accepter le budget pour l'année 2023 de l'Entente intercommunale pour la station d'épuration.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic  
  
Blaise Chapuis



La Secrétaire  
  
Emilie Thomas